



Païement des diagnostics immobiliers

Par **biderkmann**, le **02/09/2019** à **17:54**

Bonjour,

Lors d'une vente d'une maison, si l'acheteur est évincé parce que la commune exerce son droit de préemption sur le bien.

Dans ce cas, est-ce que le vendeur est dispensé de payer les diagnostics immobiliers obligatoires ainsi que la mise aux normes du système séparatif (eaux pluviales / eaux usées) ?